

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL COMMUN DE LA FÉDÉRATION LUTHÉRIENNE MONDIALE ET DE L'ALLIANCE RÉFORMÉE MONDIALE APPELÉ À LA COMMUNION ET AU TÉMOIGNAGE COMMUN 1999-2002

INTRODUCTION

1. Il douze ans, la Commission commune de la Fédération luthérienne mondiale et de l'Alliance réformée mondiale exhortait toutes les Églises luthériennes et réformées du monde à « se déclarer en pleine communion les unes avec les autres » (§ 79) et à « traduire leur unité de manière plurielle et visible à leurs membres et au monde » (§ 85). Elle exhortait la Fédération luthérienne mondiale et l'Alliance réformée mondiale à coopérer partout où cela est possible.

2. Nombreuses ont été les réalisations de la dernière décennie. En de nombreuses régions, les Églises luthériennes et réformées sont parvenues à établir des formes concrètes de communion. Les progrès divergent d'un endroit à l'autre, mais les relations entre les deux familles ecclésiales se sont amplifiées. Au niveau international, la coopération entre la FLM et l'ARM s'est développée.

3. Prenant acte de cette évolution, on décida, en 1999, d'instituer un groupe de travail commun ayant la tâche suivante :

- (a) analyser la situation actuelle des relations luthéro-réformées tant au niveau régional que national
- (b) tirer les conclusions des développements régionaux et voir leurs conséquences pour les relations au niveau mondial
- (c) étudier de quelle manière les organes directeurs des deux instances mondiales pourraient parvenir à une coopération plus profitable
- (d) mettre en évidence les formes possibles d'une coopération pratique et
- (e) réfléchir à la nécessité et à l'utilité d'une nouvelle phase du dialogue international luthérien-réformé.

4. Le groupe de travail a tenté de correspondre à cette mission. Il s'est réuni trois fois : à Genève en novembre 1999, à Campinas au Brésil en novembre 2000 et à Genève en octobre 2001.

5. La mission du groupe de travail a été élargie en l'année 2000 lorsque les Églises unies allemandes demandèrent aux deux secrétaires généraux un développement de leurs relations à la FLM et à l'ARM. Ces Églises unissent des traditions luthériennes et réformées mais ne sont pour l'heure membres d'aucune alliance mondiale. La troisième réunion du groupe de travail à Genève a pour cette raison été précédée d'une consultation avec des représentantes et des représentants de ces Églises et d'autres Églises unies comme les Églises de la République Tchèque, de Madagascar, des Pays Bas, de Russie et de Zambie. De vives discussions ont montré la nécessité de réfléchir, à frais nouveaux, à un

développement de la coopération de ces Églises allemandes avec la FLM et l'ARM et de nos relations avec d'autres Églises unies dans d'autres régions du monde.

I. LES DÉVELOPPEMENTS LUTHÉRO-RÉFORMÉS DE CES DERNIÈRES ANNÉES

6. De nombreux développements significatifs ont marqué la dernière décennie. Depuis la publication du rapport *Sur le chemin de la communion ecclésiale* en 1990, de nombreuses Églises luthériennes et réformées se sont engagées dans des dialogues ; elles ont pu, dans certains cas, se déclarer officiellement communion ecclésiale. Nous commençons notre rapport en donnant un aperçu de ces développements.

1. Une communion ecclésiale qui se développe au niveau régional

(a) « Une Formule d'Accord » aux USA

7. Après 35 années de dialogue, l'Église presbytérienne des USA, l'Église réformée d'Amérique, les Églises unies du Christ et l'Église évangélique luthérienne d'Amérique sont parvenues, en 1997, à la signature d'« *Une Formule d'Accord* ». Il s'agit là de la première déclaration de pleine communion qu'une Église luthérienne d'Amérique ait été en mesure d'approuver. La démarche œcuménique caractérisant cet accord a trouvé sa première expression dans le rapport *Marburg Revisited* (1963), le rapport du premier dialogue entre luthériens et réformés aux États-Unis. Le principe directeur de « *Une Formule d'Accord* » est celui de la « complémentarité » qui conduit les deux partenaires à des « affirmations mutuelles » dans les domaines où ils partagent les mêmes convictions et à des « exhortations mutuelles » là où demeurent des accentuations différentes. Les traditions des Églises de la Réforme ne sont plus considérées comme séparatrices d'Églises. La « complémentarité » ouvre le chemin de la réconciliation « de leur témoignage différent de la grâce salvatrice de Dieu offerte en Jésus-Christ le Seigneur de l'Église ». Cette compréhension a conduit les Églises à une mission commune dans le contexte de la culture américaine. La compétition a fait place à un esprit commun de coopération dans la prédication de l'Évangile de la grâce salvatrice de Dieu en Jésus-Christ. Cet accord se traduit par le travail d'une commission commune de coordination qui œuvre à l'échange de pasteurs, à la formation de missionnaires et à l'organisation de consultations théologiques. Le rapprochement des programmes des commissions des Églises ouvre d'autres champs de coopération.

(b) Indonésie : Sur le chemin d'une Église unie

8. La Communion des Églises en Indonésie (PGI) comprend 79 Églises : 11 luthériennes, 50 réformées, une méthodiste et 17 Églises évangéliques ou pentecôtistes. Elle regroupe un total de 13 millions de membres. Un conseil des Églises fut fondé en 1950 avec la mission d'œuvrer à la création d'une seule Église en Indonésie. Une étape plus décisive encore fut, en 1984, la fondation de la communion des Églises en Indonésie reposant sur un consensus formulé dans les « Cinq documents de l'unité ». Lors de sa treizième assemblée générale en mars 2000, la Communion des Églises d'Indonésie a approuvé une version révisée de ces documents dans l'espoir de se rapprocher ainsi du but d'une Église unie en Indonésie (*Gereja Kristen yang Esa di Indonesia*). L'Assemblée s'accorda sur quatre domaines de travail communs. Certaines Églises luthériennes et réformées sont cependant d'avis que cette base n'est pas encore suffisante pour une union. Il est à espérer

que la quatorzième Assemblée générale pourra, en 2005, parvenir à faire de nouveaux pas en vue de l'unité des Églises indonésiennes.

(c) Nouveaux développements dans la Communion ecclésiale de Leuenberg

9. Dans les dix dernières années, la Communion des Églises luthériennes, réformées et unies d'Europe au sein de la Concorde de Leuenberg (1973) s'est consolidée. Elle a été renforcée et élargie. Deux nouvelles Assemblées générales des Églises signataires de la Concorde de Leuenberg se sont tenues en 1994 à Vienne et en 2001 à Belfast. Les dialogues théologiques ont permis de publier plusieurs prises de positions significatives qui expliquent les différences qui subsistent et répondent à de nouveaux défis. La déclaration sur « *L'Église de Jésus-Christ* », approuvée par l'Assemblée générale de Vienne, a une signification particulière. De nouvelles Églises ont officiellement adopté la Concorde de Leuenberg, comme par exemple l'Église évangélique allemande (1998), l'Église évangélique luthérienne de Russie et d'autres états de l'ancienne URSS, ELCRAS (1999), l'Église de Norvège (2000) et l'Église luthérienne du Danemark (2001). En 1994, des représentants de d'Églises évangéliques méthodistes d'Europe ont signé une déclaration par laquelle ils approuvent la Concorde de Leuenberg. En 1997, cinq Églises méthodistes ont rejoint la Communion ecclésiale de Leuenberg et participent à présent activement à ses travaux.

(d) Nouveaux développements au niveau national

10. Des Églises luthériennes et réformées se sont unies en divers pays. On peut citer les exemples des Églises le long du Rio de La Plata (Argentine), l'Église de Lippe (Allemagne), l'Église évangélique des Frères moraves (République Tchèque) et l'Église éthiopienne Mekane Yesu (Ethiopie). Les Églises luthériennes et réformées des Pays Bas se sont engagées dans un processus d'union qui n'est pas encore achevé et qui porte le nom « Ensemble en chemin ». Dans de nombreux pays, des Églises luthériennes et réformées ont adopté, pour leur vie ecclésiale et leur témoignage, des éléments issus de l'autre tradition. L'Église de Lippe est à la fois membre de la Fédération luthérienne mondiale et de l'Alliance réformée mondiale. En 1999, deux autres Églises – l'Église évangélique au Rio de La Plata en Argentine et l'Église évangélique Mekane Yesu en Ethiopie – ont adressé la même demande aux deux organisations mondiales.

11. Un nouveau développement apparaît à propos des Églises unies allemandes. Celles-ci représentent près de la moitié des protestants de ce pays. Sur la base des développements historiques du 19^e siècle, elles conjuguent des éléments de la tradition luthérienne et de la tradition réformée et s'efforcent de témoigner en tant qu'Églises unies de l'héritage de la Réforme. Elles sont regroupées au niveau national au sein de la Evangelische Kirche der Union et/ou la Conférence d'Arnolshain. Par la Concorde de Leuenberg, elles sont en communion avec les Églises luthériennes et réformées d'Europe. Au niveau international, elles ont, en règle générale, exprimé leur engagement œcuménique à travers le Conseil œcuménique des Églises. Elles ont simultanément entretenu des relations étroites avec des Églises partenaires membres de la FLM ou de l'ARM. Ces Églises unies ont, dans les dernières années, formulé le souhait de trouver des voies appropriées pour une association avec les deux familles confessionnelles mondiales afin de participer à leur vie et à leurs travaux.

12. Dans diverses régions du monde, les Églises luthériennes et réformées sont engagées dans le dialogue. Les dialogues entre l'Église de Suède (luthérienne) et l'Alliance missionnaire suédoise (réformée) se concentre sur la pratique du baptême et essaie de

renforcer la compréhension mutuelle et la coopération. Le Conseil commun de l'Église de l'Inde du Nord, des Églises d'Inde du Sud et l'Église Mar Thoma est entré en dialogue avec l'Église évangélique luthérienne des Indes et l'Église méthodiste des Indes.

2. Autres types de relations

13. Dans de nombreux contextes, les défis œcuméniques naissent des engagements pastoraux des Églises luthériennes et réformées dans des contextes locaux, des situations nationales, historiques, régionales ou géographiques qui ont souvent engendré une pratique particulière. Certains exemples peuvent illustrer ce fait :

14. Le groupe de travail a été informé des différences entre Églises luthériennes et réformées lors de sa rencontre avec les dirigeants d'Églises avant la session de Campinas, Brésil (2000). Mais il a surtout pu se rendre compte des nombreuses initiatives communes dans le champ de la diaconie, du développement (coordination œcuménique des services, CESE) et de l'éducation théologique (en particulier dans le contexte de l'association brésilienne d'écoles de théologie protestantes, ASTE). Une collaboration entre Églises dans le travail théologique existe grâce à la mise en place, par les deux principales facultés, d'un conseil œcuménique unique pour études supérieures. Ce conseil permet aussi de rapprocher des Églises qui, pour des raisons géographiques, ne savent que peu de choses des unes des autres. L'Église évangélique luthérienne du Brésil (IECLB) et l'Église presbytérienne unie du Brésil sont toutes deux membres du Conseil national des Églises chrétiennes. L'IECLB et la plupart des Églises presbytériennes et réformées coopèrent au sein du Conseil latino-américain des Églises.

15. Au Venezuela, l'Église presbytérienne entretient, depuis plus de 15 ans, des contacts avec l'Église évangélique luthérienne. Ils furent initiés par le mouvement des étudiants chrétiens, poursuivis au sein du Conseil des Églises latino-américain (CLAI) et depuis près de 5 ans à travers la Journée mondiale de la prière. Depuis 3 ans, les deux Églises sont entrées dans des conversations en vue de parvenir à un programme commun de formation théologique ; elles ont déjà pu s'accorder sur une formation théologique commune pour des adultes non ordonnés au ministère pastoral. Un nouvel institut œcuménique d'études avancées servira les deux partenaires dans le domaine de l'éducation des laïcs, des futurs pasteurs, si possible à un niveau universitaire. Un autre exemple est fourni par le Salvador où la petite Église réformée forme ses pasteurs dans la nouvelle université luthérienne.

16. Dans d'autres pays et régions, des conseils ou comités communs coordonnent le travail des Églises luthériennes et réformées. Ainsi, en Hongrie, un comité conjoint luthéro-réformé, réunit au moins deux fois par an les responsables des deux Églises pour des rencontres informelles. Il y a échange d'informations et mise en place d'une stratégie commune pour l'avenir. On s'accorde à propos de nombreuses tâches pratiques des Églises et pour une représentation commune lors des évènements œcuméniques et nationaux. Au Moyen Orient, les Églises luthériennes et réformées coopèrent étroitement au sein de la Fellowship of Middle East Evangelical Churches. Elles forment avec les anglicans une « famille » d'Églises au sein du Middle East Council of Churches. Elles organisent conjointement des séminaires et des retraites de pasteurs, des camps de jeunes et des programmes d'éducation.

3. Accords de luthériens et de réformés avec des tiers

17. Les Églises luthériennes et réformées ne sauraient oublier leur engagement dans les dialogues œcuméniques avec d'autres traditions chrétiennes. En différents pays, elles sont parvenues, dans les dernières années, à de nouveaux accords voire à des déclarations de communion avec des partenaires tiers. Ces développements sont significatifs et montrent que luthériens et réformés sont capables d'œuvrer ensemble dans un partenariat œcuménique.

(a) L'Accord de Meissen

18. L'Accord de Meissen est le résultat du dialogue entre l'Église d'Angleterre et la Fédération des Églises protestantes de la République démocratique allemande (DDR) et de l'Église évangélique allemande (EKD) qui a officiellement débuté en février 1987 et a abouti en mars 1988. Il a pu se construire sur la base de développements antérieurs, tels que le jumelage après 1945 entre villes (par exemple Coventry and Dresden), les conversations théologiques depuis 1964, les rapports de la commission européenne anglicane-luthérienne en 1982, de la commission de travail internationale anglicane-luthérienne (1983), de la commission internationale anglicane-réformée (1984) et du document de Foi et Constitution *Baptême, Eucharistie et Ministère* (1982).

19. Le texte aborde les thèmes suivants : (i) l'Église comme signe, instrument et avant-goût du Royaume de Dieu ; (ii) l'Église comme *koinonia* ; (iii) croître ensemble vers l'unité pleine et visible ; (iv) la communion déjà partagée ; (v) la communion dans la foi et (vi) la reconnaissance mutuelle et les étapes futures. Les Églises signataires se reconnaissent mutuellement comme Églises authentiques appartenant à l'Église de Jésus-Christ une, sainte, catholique et apostolique et participant en vérité à la mission apostolique de tout le peuple de Dieu. L'accord a été approuvé en 1991 par le synode général de l'Église d'Angleterre et les divers organes responsables de la Fédération des Églises évangéliques de la RDA et les Églises membres de la EKD.

(b) L'Accord de Reuilly

20. En 1999, les Églises anglicanes des Îles britanniques et les Églises luthériennes et réformées françaises sont parvenues à la Déclaration de Reuilly, *Appelés au témoignage et au service*. L'Accord a été signé par les Églises en 2001. Le dialogue qui avait conduit à l'Accord de Meissen a suscité un vif intérêt au sein des Églises luthériennes et réformées françaises qui ont exprimé leur désir de parvenir à une communion plus étroite avec les Églises anglicanes de l'autre côté de la Manche. Elles ont jugé important de s'inscrire dans la continuité de l'Accord de Meissen et de celui de Porvoo qui lie les Églises anglicanes britanniques aux Églises luthériennes des pays scandinaves et baltes. La structure de l'Accord de Reuilly est semblable à celle de la déclaration de Meissen mais le texte comporte en outre une section sur l'apostolicité de l'Église et du ministère dans un contexte œcuménique plus large. La reconnaissance mutuelle et les engagements sont semblables à ceux de la déclaration de Meissen. Meissen et Reuilly engagent les Églises signataires à tout mettre en œuvre pour parvenir à l'unité pleine et visible de l'Église et permettent, dès à présent, un plus ample degré de communion entre elles. La question de l'épiscopat historique demeurant partiellement ouverte, ces accords ne permettent pas encore l'interchangeabilité des ministres.

(C) Churches Uniting in Christ (Des Églises s'unifiant en Christ)

21. En janvier 2002 a débuté aux USA un processus incluant neuf Églises américaines. Churches United in Christ (CUIC) prend le relais de la Consultation on Church Union (COCU) qui a travaillé dans les 40 dernières années. Ce processus souhaite parvenir à une nouvelle Église qui soit « vraiment catholique et vraiment réformée ». Il a été initié par une proposition faite par le responsable presbytérien, Eugene Carson Blake, lors d'un sermon donné à la cathédrale épiscopale de San Francisco en décembre 1960.

22. Les Églises impliquées dans le CUIC sont l'Église presbytérienne des USA, l'Église unie du Christ, l'Église africaine méthodiste-épiscopaliennne, l'Église africaine méthodiste-épiscopaliennne de Sion, les Disciples du Christ, l'Église chrétienne méthodiste-épiscopaliennne, l'Église épiscopaliennne, le Conseil international des communautés ecclésiales et l'Église méthodiste unie. L'Église évangélique luthérienne (ELCA) a accepté d'être un « partenaire dans la mission et le dialogue » même si elle a décidé de ne pas être membre à part entière du processus.

23. Dans le processus CUIC, les Églises se reconnaissent explicitement les unes les autres comme expressions authentiques de l'unique Église de Jésus-Christ qui partagent la même foi dans le Dieu un, confessent Jésus-Christ comme Sauveur, Seigneur incarné et ressuscité, sont fidèles à l'Écriture, s'engagent à participer fidèlement aux deux sacrements, le baptême et l'eucharistie, et acceptent avec reconnaissance le ministère que le Saint-Esprit a manifestement donné à ces Églises. Tout comme dans les accords de Meissen et de Reuilly, la question de l'épiscopat demeure ouverte et ne permet pas encore l'interchangeabilité des ministres même si le partage œcuménique est encouragé.

24. Les Églises du CUIC, y compris les trois Églises à prédominance afro-américaine, relèvent le défi de la barrière de la couleur de peau qui a si souvent divisé les Églises aux USA. La lutte contre le racisme est pour elles au centre de leur engagement missionnaire commun : « Il ne saurait y avoir d'authentique communion chrétienne au sein du CUIC lorsque les Églises blanches membres de cette communion poursuivent leur complicité silencieuse avec un ordre social injuste qui prive les membres noirs de la communion de la plénitude de la vie en ne remettant pas en cause les avantages injustes d'un système injuste ».

4. Le contexte plus large des dialogues interconfessionnels luthériens et réformés

25. La communion ecclésiale luthéro-réformée se sait au service d'un but œcuménique plus large, la communion de l'unique Église de Jésus-Christ. Elle doit être comprise dans le contexte du mouvement œcuménique mondial. Dans les dernières décennies, les luthériens et les réformés se sont engagés dans de nombreux dialogues bilatéraux. Ces dialogues et les transformations des relations entre Églises qui en ont résulté, font partie du contexte plus large dans lequel se développent les relations luthéro-réformées. Les relations bilatérales luthéro-réformées doivent nécessairement tenir compte des engagements de chaque famille avec d'autres partenaires. Il montre aussi que les Églises luthériennes et réformées doivent, dans leurs dialogues avec d'autres partenaires œcuméniques, exposer clairement les engagements qui les lient les unes aux autres.

II. DÉVELOPPER DES STRUCTURES VISIBLES DE COMMUNION

26. Comme le montre ce survol, de nombreuses Églises luthériennes et réformées se sont dès à présent déclarées en communion ecclésiale et ce développement se poursuit. Ceci

conforte notre conviction qu'il n'y a pas lieu d'instituer un nouveau dialogue international qui traiterait des différences classiques séparant les Églises luthériennes et réformées. Le défi que les deux organisations mondiales doivent aujourd'hui relever ne consiste plus à discuter la possibilité d'une communion ecclésiale. Elles doivent plutôt aider les Églises de nos familles à parvenir à des déclarations de communion, à progresser dans cette communion et à célébrer l'unité comme don de Dieu à nous tous. Une nouvelle série de tâches apparaît dans ce contexte : Les Églises qui ont déjà déclaré la communion de chaire et d'autel doivent approfondir leurs relations, celles qui n'ont pas encore cette communion de chaire et d'autel doivent être invitées à la rechercher. Au niveau mondial les deux communions doivent rechercher des moyens leur permettant d'intensifier leur vie et leur témoignage communs.

27. Nous savons certes que les Églises luthériennes et réformées placent, dans leur vie et leur témoignage, des accents ecclésiologiques fondamentalement différents. Il faut en tenir compte et les intégrer dans notre effort de donner une plus grande visibilité à notre vie et à notre témoignage commun.

1. Satis est

28. Ensemble nous sommes convaincus qu'un accord dogmatique fondamental à propos de la prédication de la parole et la compréhension commune et la célébration commune des sacrements est suffisant pour se déclarer en communion ecclésiale. La Confession d'Augsbourg l'affirme clairement en disant que rien d'autre n'est fondamentalement nécessaire (*satis est*). Dans son *Institution*, Calvin exprime lui aussi cette opinion (IV,1,9). Ce principe fondamental ne devrait cependant pas être mal compris dans le sens où il ne serait pas nécessaire de conférer une expression structurelle à l'unité de l'Église. Pour pouvoir être expérimentée et reconnue, la communion doit devenir visible. Dans les deux traditions et par-delà leurs frontières, les opinions divergent à ce propos. On est souvent d'avis que l'affirmation de la communion ne nécessite plus aucun pas complémentaire. Nous pensons cependant que la reconnaissance mutuelle implique l'engagement à œuvrer ensemble à une plus grande visibilité. Luthériens et réformés doivent, pour cette raison, engager une réflexion commune à propos des formes appropriées de l'unité visible de l'Église. Ces formes peuvent être différentes d'un endroit à un autre. Un cadre structurel commun est cependant nécessaire pour garantir l'engagement mutuel et le témoignage commun.

2. Proclamation et communion

29. Luthériens et réformés donnent tous deux la priorité à la prédication de l'Évangile, le don de la grâce libératrice de Dieu. En tant que chrétiens, nous devons témoigner de la réconciliation de Dieu en Christ. Ce témoignage présuppose que les croyants soient réconciliés les uns avec les autres. Luthériens et réformés diffèrent dans leur manière d'articuler la relation entre la proclamation et la nécessité de la *koinonia*. Les réformés insistent fortement sur la confession authentique de l'Évangile dans notre monde contemporain. Dans les dernières décennies, de nombreuses Églises réformées ont formulé des confessions de foi en langage contemporain. Ce faisant, elles accordaient moins d'attention « au maintien des liens d'unité ». Ceci entraîna diverses ruptures en leur propre sein. Les Églises luthériennes ont poursuivi de manière plus conséquente la construction de la communion dans et entre les Églises luthériennes, même si l'histoire des Églises luthériennes au niveau mondial est, elle aussi, riche en exemples de séparations et de tensions persistantes. Ces deux accentuations différentes de la relation

entre la proclamation et la communion (*koinonia*) ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Il faut cependant tenir compte de ces différences afin que les deux approches puissent s'enrichir mutuellement.

3. Communion et engagement pour la justice

30. Les deux parties insistent sur la nécessité de communiquer l'Évangile au monde. Le don de communion n'est pas seulement réalisé par des déclarations formelles, mais appelle la réconciliation, le partage des biens et un service commun. La communion comprend un appel à la reconnaissance mutuelle et un engagement commun pour la justice. Il est dans ce contexte important que tant les luthériens que les réformés aient considéré la question de la discrimination à cause de la couleur de la peau et en particulier l'apartheid comme étant un *status confessionis*. Un discours spirituel négligeant, dans la pratique, la dimension de la justice, est un faux discours. Les Églises de l'hémisphère nord se déclarent souvent en communion en vue d'une mission commune, celles du sud préfèrent les pas communs dans la vie et la mission comme expérience de départ pouvant fonder de nouvelles formes de communion. Nous considérons que ces deux approches sont complémentaires. Il nous semble important que les Églises du nord progressent dans leur compréhension et acceptation des développements œcuméniques dans le sud.

4. Local - universel

31. La communion en Christ doit trouver ses expressions à tous les niveaux de la vie de l'Église. Luthériens et réformés ont souvent donné des expressions différentes à leur communion au niveau mondial. L'ARM propose à ses Églises membres un forum théologique et éthique et un instrument d'entraide mutuelle et de témoignage public, en particulier par son travail pour l'unité chrétienne, la justice dans le monde et l'implication de tous dans la vie ecclésiale. La FLM se comprend elle-même comme communion d'Églises et a fait de la communion dans la parole et les sacrements la condition indispensable pour être membre de la Fédération. Les Églises membres appartiennent à une même confession et comprennent la FLM comme instrument exprimant leur engagement commun au niveau mondial. Vu que les deux organisations s'engagent pour un témoignage commun et une meilleure coopération au niveau mondial, il faudra aborder ces différences dans le dialogue.

5. Divers engagements œcuméniques bilatéraux

32. Des différences apparaissent aussi lorsqu'on prend en considération le choix des partenaires dans le mouvement œcuménique (cf. § 25). La FLM et l'ARM se sont engagées dans de nombreux dialogues bilatéraux. La FLM a donné une grande importance à la réception des résultats de ce dialogue. Elle a développé une plus grande sensibilité quant au caractère autorisé des dialogues bilatéraux. Les deux familles ecclésiales discutent en outre avec des partenaires fort différents. Alors que l'ARM a pu parvenir à une reconnaissance mutuelle avec des méthodistes et les Disciples du Christ, des Églises luthériennes sont parvenues à la communion avec des Églises anglicanes. Se pose ainsi la question de la place particulière des relations entre luthériens et réformés dans le grand contexte œcuménique. Les conséquences du don de communion doivent être vues comme un service à rendre à un contexte œcuménique plus large.

6. Supervision (episkopé)

33. Dans ce contexte, la question de la direction d'Église est inévitablement posée. De nombreuses Églises luthériennes ont maintenu ou introduit des structures épiscopales et sont disposées à développer davantage leur compréhension de l'épiscopat et de la succession apostolique. Les Églises réformées sont généralement plus réticentes à adopter l'épiscopat comme possible structure de l'ordre ecclésial. Elles affirment la nécessité d'une supervision (episkopé) exercée par un ministère collégial. Des deux côtés, les synodes demeurent la forme majeure du gouvernement de l'Église. Les deux partenaires s'accordent pour ne pas considérer une forme particulière de l'episkopé comme condition de la communion. En réfléchissant aux structures appropriées pour l'unité, luthériens et réformés doivent s'engager dans une discussion sur la nature et la pratique de l'episkopé.

7. Le Conseil œcuménique des Églises

34. Des deux côtés on affirme l'unicité du mouvement œcuménique et l'on soutient tout effort pour préserver la cohérence des initiatives œcuméniques. En exprimant leur soutien au Conseil œcuménique des Églises (COE), la FLM et l'ARM posent cependant des signes sensiblement différents. L'ARM a toujours donné la priorité à la vie et au témoignage du COE. L'ARM veut éviter tout doublon au niveau des programmes et a invité ses Églises membres à s'engager directement dans le cadre du COE. Même si de nombreuses Églises luthériennes font partie des membres fondateurs du COE et y demeurent actives, la FLM a, davantage que l'ARM, insisté sur sa propre vie commune et sa contribution, en tant que fédération et communion, à de l'ensemble du mouvement œcuménique. Le rôle des deux familles confessionnelles dans le mouvement œcuménique et en particulier au sein du COE doit faire l'objet d'une réflexion commune. Comment peuvent-elles, de la meilleure manière possible, contribuer à l'intégrité du COE ? Comment peuvent-elles, ensemble, et d'une manière constructive, faire entendre la voix de la Réforme dans le mouvement œcuménique et promouvoir ainsi la cause œcuménique plus large ?

III. L'ÉTAT ACTUEL DE LA COOPÉRATION ENTRE LA FÉDÉRATION LUTHÉRIENNE MONDIALE ET L'ALLIANCE RÉFORMÉE MONDIALE

35. Nos deux organisations mondiales ont beaucoup évolué dans les dernières décennies. Elles se sont agrandies et l'équilibre s'est déplacé vers les Églises du sud. Chaque organisation mondiale a pris des décisions significatives qui ont redéfini son caractère. Ainsi, les déclarations de la FLM en 1977 et de l'ARM en 1982 qui ont déclaré que la question de l'apartheid relevait du *status confessionis*, ont montré que les Églises membres sont en mesure de s'engager d'une manière commune et autorisée. Le débat actuel sur les injustices économiques et la destruction de la création représente un nouveau test pour cette capacité. La déclaration de communion de chaire et d'autel de la FLM en 1984 et la constitution de 1990 qui définit la FLM comme une communion d'Églises, sont essentielles pour les relations entre les Églises membres. La FLM continue à explorer le sens et l'évolution future de ces décisions.

36. La coopération entre la FLM et l'ARM a été sensiblement renforcée dans les dernières décennies et, des deux côtés, on exprime le désir de parvenir à une coopération plus grande encore dans la majorité des domaines de la vie et du témoignage.

1. Contacts et coopération entre les secrétariats à Genève

37. Le fait que les secrétariats tant de la FLM que de l'ARM soient localisés dans le Centre œcuménique de Genève, contribue fortement au contact et à la coopération entre les deux organisations. Cette coopération s'exprime par des rencontres régulières des permanents, rencontres dirigées alternativement par les deux secrétaires généraux et qui regroupent les responsables des deux fédérations. Des projets et programmes impliquant les deux partenaires y sont discutés et coordonnés. Cette coopération programmatique s'étend à plusieurs champs d'action essentiels des deux organisations, comme par exemple le domaine de la mission, de la théologie, de l'œcuménisme et des droits de l'homme. Des contacts directs et une collaboration directe entre les permanents travaillant dans les mêmes domaines ont été maintenus de diverses manières au fil des années.

38. La coopération des deux secrétariats inclut parfois le COE. Les trois secrétaires généraux organisent régulièrement des rencontres de coordination avec le secrétariat général de la Conférence des Églises Européennes. En 2001 et 2002, les trois organisations se sont rencontrées tous les mois dans le but de discuter et d'élargir les domaines de travail commun. Un rapport de ce groupe de travail doit être présenté à la fin du printemps 2002. Les trois organisations participent en outre au comité de maison du Centre œcuménique et à la coordination des diverses activités de ce centre.

2. Études communes et consultations

39. L'ARM et la FLM ont été impliquées dans une série de programmes et de consultations qu'elles ont elles-mêmes initiés ou qui leur ont été proposés par d'autres. Les efforts communs cités ci-dessous l'illustrent :

(a). Injustices économiques et destruction de l'environnement

40. Lors de sa 23^e Assemblée générale à Debrecen, 1997, l'ARM a initié une étude et un processus d'action s'efforçant de comprendre comment et dans quelle mesure l'injustice économique et la destruction de l'environnement qui résultent du système économique actuel doivent être considérées par les Églises comme relevant du *status confessionis*. Le projet qui a d'abord été connu sous le titre *processus confessionis* (processus de confession) porte à présent le titre : *Alliance pour la justice dans l'économie et l'environnement*. Il a connu un large écho par-delà des Églises membres de l'ARM. La FLM a pris des initiatives analogues mais s'est concentrée davantage sur les conséquences pour la compréhension de la communion ecclésiale résultant de la globalisation économique. Les deux familles ecclésiales ont à présent engagé des discussions sur les thèmes majeurs de cette étude. Les stratégies de la FLM et de l'ARM se concentrent sur des éléments différents mais complémentaires. Il est souhaitable que cette coopération puisse être développée en vue des Assemblées générales de la FLM en 2003 et de l'ARM en 2004. Cette coopération éclairera d'une nouvelle manière le lien entre confession de foi héritée de l'histoire et acte confessant contemporain et pourrait conduire à une compréhension commune et approfondie du sens des confessions de foi historiques pour le témoignage des Églises contemporaines.

(b). Structures ecclésiales à l'époque de transformations globales

41. Suite à l'étude de l'ARM de l'année 1993 sur « Le défi des nouvelles ecclésiologies pour le renouveau ecclésial » et de l'étude triennale de la FLM sur « Communion, communauté, société » (1997 à 2000), les deux organisations ont tenu une rencontre préparatoire en février 2001 qui a abouti en février 2002 à une consultation conjointe sur les « Structures

ecclésiales à l'époque de transformations globales ». Les deux rencontres souhaitaient développer une compréhension des transformations structurelles continues au sein des Églises de la Réforme à la lumière du rôle mouvant de la religion dans nos sociétés contemporaines et à la lumière des priorités ecclésiales concernant la compréhension du message de l'Évangile dans différents contextes historiques, culturels et ecclésiaux.

(c) Indulgences

42. Suite aux réactions luthériennes et réformées à la bulle papale *Incararnationis Mysteriorum* (1998) et suite à la manière dont les festivités organisées à Rome à l'occasion de l'année jubilaire 2000 ont été préparées et interprétées, le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens a invité la FLM et l'ARM à une consultation qui s'est tenue à Rome en février 2001 afin de discuter les aspects historiques et systématiques de la pratique catholique-romaine des indulgences. Des conférences et des réactions ont été présentées et discutées par les trois partenaires. Il n'y eut pas de rapport commun mais un communiqué. La publication des conférences en anglais et en allemand est en préparation.

(d) La Déclaration commune à propos de la doctrine de la justification dans un contexte œcuménique plus large

43. Une consultation (« Unité dans la foi ») tenue en novembre 2001 avait pour objet l'étude de la signification de la *Déclaration commune à propos de la doctrine de la justification* (1999) dans un contexte œcuménique plus large. La FLM et le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens avaient invité l'ARM et le Conseil méthodiste mondial pour voir dans quelle mesure réformés et méthodistes pourraient être associés aux accords qui ont été obtenus et formulés dans la Déclaration commune. Cette consultation a donné lieu à un communiqué et à un rapport.

3. Les Droits de l'Homme

44. L'ARM et la FLM collaborent étroitement avec le COE à propos des Droits de l'homme. Les conférences annuelles de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies sont l'occasion de déclarations communes sur des sujets précis. Le 50^e jubilé de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme a été pour la FLM et l'ARM l'occasion de publier, avec le COE, du matériel liturgique à propos de questions concernant les Droits de l'Homme. Une collaboration essentielle a eu lieu dans le cadre de la révision du document sur les fondements théologiques des Droits de l'Homme publié en 1976 par l'ARM. La FLM et le COE accompagnent ce processus au sein de l'ARM et ont participé à une consultation en 1997. Ce processus est en cours et la collaboration des différentes organisations dans ce domaine se poursuit.

4. Autres domaines de coopération

45. Un échange régulier a lieu dans d'autres domaines comme ceux des questions touchant la mission, les femmes ou la jeunesse. La préparation des assemblées de 2003 et 2004 offre la possibilité d'un échange réciproque à propos de divers aspects des programmes et un échange du matériel préparatoire pour les études bibliques et les cultes.

IV. LES RELATIONS FLM-ARM : NOUVEAUX PAS POUR UN APPROFONDISSEMENT DE LA COMMUNION

46. Nous sommes, après notre discussion, convaincus que l'ARM et la FLM doivent entreprendre des pas concrets afin de renforcer et de stimuler le processus qui doit développer et changer notre vie commune.

1. Déclaration d'engagement mutuel

47. Luthériens et réformés cheminent depuis longtemps ensemble. Le moment est aujourd'hui venu pour que les plus hautes instances de décision s'accordent sur une déclaration commune soulignant l'importance qu'elles accordent au développement des relations luthéro-réformées. Le groupe de travail commun recommande que les secrétaires généraux initient les pas nécessaires afin qu'une déclaration soit soumise au conseil de la FLM et au comité exécutif de l'ARM et par la suite aux assemblées générales de la FLM et de l'ARM.

2. Le rôle des deux organisations mondiales pour la promotion des relations nationales et régionales

48. Le chemin vers une plus grande communion peut différer d'un endroit du monde à l'autre. Même s'il revient aux seules Églises particulières d'entrer en communion avec une autre Église, l'ARM et la FLM devraient avoir une fonction active lorsqu'il s'agit de rendre possible et d'approfondir les relations de communion entre Églises réformées et luthériennes dans les différentes régions. Ces organisations ont la tâche primordiale de communiquer à et d'interpréter pour tous les membres des familles ecclésiales respectives les accords nationaux et leur fondement théologique. Dans ce processus, les deux organisations mondiales doivent être conscientes que tous les accords œcuméniques ont un caractère contextuel et ne peuvent pas simplement être repris dans d'autres situations. Le partage des expériences par-delà les frontières régionales et nationales peut cependant encourager des développements dans d'autres Églises en leur montrant comment d'autres surmontent les obstacles à la communion et en suscitant ainsi le courage de risquer des pas propres.

49. Une occasion particulière pour une initiative des deux organisations mondiales serait par exemple de soutenir les Églises luthériennes et réformées d'Indonésie dans leur essai de parvenir à une Église unie.

3. Le projet d'étude « Structures de communion »

50. Nous recommandons à la FLM et à l'ARM de s'engager dans un processus d'étude consacré aux structures de communion. Il s'agirait d'étudier les questions théologiques développées dans la partie II et de proposer une perspective claire quant à la différence et la complémentarité des différentes options ecclésiologiques. Le but de ce processus d'étude serait de soutenir les Églises luthériennes et réformées dans leur recherche de nouvelles formes de communion. Une attention particulière devra revenir aux divers contextes (cf. §§ 26-35).

4. L'histoire des relations luthéro-réformées depuis la Réforme

51. Le développement de nos relations exige aussi une meilleure prise de conscience des histoires séparées des Églises luthériennes et réformées. L'histoire des relations luthéro-réformées n'a pas encore fait l'objet d'études suffisantes. Comment a-t-il été possible que

les deux courants de la Réforme aient connus des développements différents ? Dans quelle relation se situaient-ils face à d'autres courants qui se sont formés à l'époque ? Comment se sont-ils transformés dans les siècles qui ont suivi la Réforme ? Comment ont-ils coopéré et se sont-ils influencés mutuellement ? Il est évident que de nombreux malentendus et sensibilités particulières ont leur origine dans des événements et des développements historiques. L'essai d'une interprétation commune de l'histoire à l'intention des lecteurs luthériens et réformés pourrait contribuer à une meilleure compréhension mutuelle. Nous proposons à la FLM et à l'ARM de s'adresser à une université ou à un institut afin que cette étude soit mise en œuvre. Elle se concentrera sur l'époque de la Réforme et les siècles ultérieurs avec une insistance particulière sur les époques qui ont plus particulièrement influencé les relations de manière positive ou négative.

5. Le rôle des Églises unies dans la FLM et l'ARM

52. La présence d'Églises unies à la fois membres des traditions luthérienne et réformée nous rappelle combien ces deux traditions s'interpénètrent au niveau mondial. Aucune de nos organisations mondiales n'est exclusivement luthérienne ou réformée. Nous saluons la présence d'Églises unies comme membres de nos organisations et sommes d'avis qu'il nous faut réfléchir ensemble sur la signification de leur affiliation, leur contribution particulière et leurs attentes particulières. Nous remercions les Églises unies pour les entretiens que nous avons pu avoir à leur initiative.

53. Nos constitutions ne voient aucun obstacle à ce que les Églises unies allemandes adhèrent aux deux organisations mondiales. Cette adhésion ferait sens. En attendant nous demandons aux deux organisations mondiales d'impliquer ces Églises de la meilleure manière dans leur travail actuel.

6. Coopération au niveau des organes directeurs

54. Après des années de coopération au niveau des collaborateurs et groupes de travail, il est aujourd'hui temps d'impliquer les organes directeurs eux-mêmes.

(a). Le conseil de la FLM et le comité exécutif de l'ARM

55. Nous proposons que soit créé le contexte permettant la rencontre du conseil de la FLM et du comité exécutif de l'ARM afin de clarifier les enjeux communs. Un échange à ce niveau pourrait, à notre avis, permettre de renforcer et d'élargir le témoignage commun des deux organisations mondiales. Ces rencontres devraient être organisées conjointement et avec le plus grand soin. Un premier pas pourrait consister en des rencontres parallèles du conseil de la FLM et du comité exécutif de l'ARM, rencontres parallèles qui réserveraient certaines sessions à un ordre du jour commun. Il ne sera guère possible d'organiser des rencontres parallèles avant les assemblées générales de la FLM de 2003 et de l'ARM en 2004. Nous proposons à la FLM et à l'ARM de prévoir et de préparer des rencontres de ce type pour 2005 et 2006.

(b) Assemblées générales communes

56. L'Assemblée générale de l'ARM à Debrecen en 1997 a proposé d'étudier la possibilité d'assemblées générales communes de l'ARM et de la FLM ainsi que du COE. Cette idée a, d'une certaine manière, été reprise par un groupe d'étude de la FLM et du COE (1999-2000) auquel a participé un observateur de l'ARM. Le rapport a été présenté au printemps 2000. Cette question est aujourd'hui à nouveau discutée dans la rencontre du staff de la FLM, de l'ARM et du COE (2001-2002) qui présentera son rapport au printemps 2002.

Cette question est aussi discutée au sein de la FLM et sera à l'ordre du jour de son conseil en 2002. Il est probable que les futures assemblées des trois organisations mondiales auront la même structure que les précédentes. Il semble cependant possible que l'on parvienne à des décisions qui ouvriront la voie à de futures assemblées communes et coordonnées.

57. Des thèmes analogues ont été retenus pour l'Assemblée générale de la FLM en 2003 et celle de l'ARM en 2004. Chaque organisation mondiale a invité un représentant de l'autre tradition dans son comité de préparation. Même si la convocation d'assemblées communes ou parallèles demande encore un peu plus de temps, on pourrait retenir un sujet commun et élaborer ensemble le matériel préparatoire. Elaborer ensemble un « Livre de culte » conduirait les deux organisations mondiales à s'engager dans une étude sur les traditions culturelles respectives, une tâche que nous considérons depuis longtemps comme essentielle. Des discussions communes lors de pareilles rencontres internationales fourniraient des éléments majeurs pour un mandat commun pour la période suivant les assemblées.

7. Une commission commune de luthériens et de réformés

58. Le groupe de travail commun avait un mandat de trois ans qui est à présent achevé. En reprenant les relations luthéro-réformés au niveau mondial dans les dernières décennies, nous avons pris conscience qu'il existait divers groupes de travail qui ont produit de précieuses recommandations. Manquaient cependant les mécanismes permettant de traduire concrètement ces idées. Cela a empêché certains progrès. Afin de permettre la croissance et l'approfondissement des relations entre nos deux familles ecclésiales, nous proposons l'institution d'une commission commune dont le mandat ne sera pas que ponctuel. Cette commission devrait avoir pour tâche de veiller à la mise en œuvre des décisions des organes directeurs conformément aux recommandations de ce rapport.

59. Le mandat de la commission commune de luthériens et de réformés devra être révisé régulièrement.

V. RÉCAPITULATION DES RECOMMANDATIONS

Nous recommandons aux secrétaires généraux de la FLM et de l'ARM :

1. D'initier les pas nécessaires pour une déclaration d'engagement réciproque qui sera soumise au conseil de la FLM et au comité exécutif de l'ARM, puis aux l'assemblées générales de la FLM et de l'ARM.

Nous recommandons que la FLM et l'ARM

1. a) encouragent et soutiennent les Églises des régions où il n'existe pour le moment pas d'accord entre luthériens et réformés, à entrer dans un dialogue dont le but est la mise en œuvre d'une communion ecclésiale ;

b) proposent une interprétation appropriée des accords luthéro-réformés déjà obtenus aux niveaux nationaux et régionaux afin que tous les membres puissent profiter de ces expériences et trouver des voies appropriées à leur contexte ;

c) d'analyser les conséquences des expériences nationales et régionales sur leur vie et leur travail ;

d) de réfléchir aux besoins particuliers et aux contributions des Églises unies au sein de leurs organisations ;

c) de trouver des chemins permettant d'impliquer davantage les Églises unies allemandes dans leur travail.

2. d'initier un projet d'étude international sur les structures de communion dont le mandat serait de réfléchir aux différences et à la complémentarité des approches ecclésiologiques des deux familles ecclésiales et de soutenir par-là les Églises luthériennes et réformées cherchant de nouvelles voies de communion.

3. de s'approprier le projet d'une interprétation commune de l'histoire des relations entre les Églises luthériennes et réformées.

4. d'identifier des domaines précis pour des études luthéro-réformées communes qui, par-delà leur propre coopération, impliqueraient le Conseil œcuménique de Églises et mettraient en évidence l'ordre du jour œcuménique commun.

5. de préparer l'Assemblée générale de la FLM (Winnipeg 2003) et l'Assemblée générale de l'ARM (Accra 2004) de telle manière que ces assemblées encouragent la mise en place d'un mandat en vue d'un travail commun entre luthériens et réformés pour les années suivantes.

6. de prévoir des réunions parallèles du conseil de la FLM et du comité exécutif de l'ARM dans les années 2005 et 2006 et de les préparer avec soin.

7. de rendre possible que les prochaines assemblées générales soient préparées ensemble avec de nombreux points communs à leur ordre du jour et qu'elles se tiennent au même moment en un même lieu.

8. d'instituer une Commission commune dont le mandat sera de donner forme aux décisions des organes directeurs à la suite des recommandations de ce rapport.

Membres luthériens : Guy Edmiston (USA), Fui-Yung Chong (Malaisie), Luis Henrique Dreher (Brésil), Dieter Lorenz (Allemagne), André Birmelé (Consultant, France), Sven Oppegaard et Sybille Graumann (Staff, FLM Genève).

Membres réformés : Jane Dempsey Douglass (USA), Karel Phil Erari (Indonésie), Hermann Schäfer (Allemagne), Lukas Vischer (Consultant, Suisse), Odair Pedroso Mateus et Paraic Réamonn (Staff, ARM, Genève).

Traduit de l'allemand et de l'anglais par Elke Leypold.

Source :

documentation-unitedeschretiens.fr